



Licenciement abusif suite à un arrêt maladie

Par **thowanda**, le **28/06/2012** à **13:31**

Bonjour, je travaille comme chauffeur de bus pour une filiale de le RATP. Je suis en CDI depuis septembre 2011. j'ai été pour la 1ère fois en arrêt maladie de 10 jours. J'ai prévenu le jour même mon employeur et je lui ai fait parvenir par coursier personnel mon arrêt. Aujourd'hui je risque le licenciement car j'aurai dû prévenir avant le début de mon service. Est-ce légal, alors que j'ai bien prévenu le jour même ?

Par **edith1034**, le **28/06/2012** à **14:38**

pour avoir une réponse, reportez vous à votre contrat de travail et à votre convention collective

pour tout savoir sur le cdi

<http://www.fbIs.net/CDIARRET.htm>